



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mer et littoral

Question au Gouvernement n° 360

Texte de la question

POLLUTION DU *PRESTIGE*

M. le président. La parole est à M. Daniel Poulou, pour le groupe UMP.

M. Daniel Poulou. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Les côtes basques et landaises ont été gravement polluées ce week-end. Le *Samathéo* a pêché, dimanche, plus d'une demi-tonne d'hydrocarbures près de Biarritz et repéré des nappes importantes qui menacent directement plages et roches. La zone la plus menacée s'étend des plages des Landes, au nord, à celle d'Hendaye, la plus au sud. Biarritz est au coeur de cette zone. Près de 300 personnes - militaires, pompiers, employés municipaux - sont opérationnels depuis lundi, et l'accès aux plages est désormais interdit au public sur toute la côte basque. La population riveraine, les professionnels de la mer, les bénévoles et tous ceux qui sont affectés au nettoyage nous ont fait part, tout au long de ce week-end, de leur interrogation et de leur inquiétude sur la composition des hydrocarbures. Vous comprendrez qu'il est important d'informer et de rassurer tous ceux qui oeuvrent sur nos côtes. Aussi aimerions-nous connaître exactement la composition du pétrole du *Prestige*. Est-il dangereux par inhalation et par contact ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au développement durable.

Mme Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au développement durable. Monsieur le député, je vous prie d'abord d'excuser l'absence de Mme Bachelot, retenue au Sénat.

La question de la toxicité du fioul du *Prestige* et des risques encourus par les intervenants a été prise en compte par le Gouvernement dès le naufrage du pétrolier. Un groupe d'experts, constitué le 19 novembre, s'est réuni le 6 décembre au ministère de l'écologie et du développement durable. Les analyses et données disponibles confirment que le fioul du *Prestige* est similaire à celui de l'*Erika*. Il s'agit de fioul lourd, constitué, pour une bonne part, d'hydrocarbures aromatiques, et notamment d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dont la toxicité, en particulier à long terme, est bien connue. Ce fioul pose principalement des problèmes d'irritation en cas de contact avec la peau ou les muqueuses. Le risque d'intoxication par inhalation existe également, en particulier lors du nettoyage des rochers.

Des consignes précises ont immédiatement été données aux préfets, puis dans une circulaire du ministère de la santé du 7 janvier 2003, pour que tous les intervenants soient informés sur les précautions à prendre et soient équipés de protections adéquates. Le respect strict de ces consignes permet de prévenir le risque d'intoxication. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Poulou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 360

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : développement durable

Ministère attributaire : développement durable

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 février 2003